



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 14 mars 2012 -

Un étalement mensuel des paiements du mazout de chauffage ? Katrin JADIN interroge le Secrétaire d'État à l'Énergie.

Contrairement aux autres énergies de chauffage, le mazout ne se paie pas par mensualité, mais à la livraison. La hausse du baril du pétrole rend très problématique le paiement de ces gros montants pour de nombreux utilisateurs de mazout. Katrin JADIN réclame des solutions.

Les prix du gaz et de l'électricité ont été gelés. Mais un Belge sur cinq se chauffe au mazout. Leurs charges sont de plus en plus lourdes, et ont la particularité de devoir être payées d'une traite et dans un délai très court. De nombreuses familles bénéficient d'une allocation du Fonds social de chauffage, mais les 210 euros qu'ils reçoivent commencent à sembler bien peu, proportionnellement au total à payer. Actuellement, 1000 litres de mazout coûtent minimum 900 euros !

Katrin JADIN souligne l'importance de privilégier les solutions préventives. C'est pour cette raison qu'elle interrogeait aujourd'hui le Ministre sur la proposition de la Fédération belge des négociants en combustibles et carburants : l'étalement des paiements par mensualités pour l'ensemble des utilisateurs de mazout.

Mais que ce nouveau système soit applicable, les distributeurs demandent que l'Etat se porte financièrement garant pour les personnes qui bénéficient déjà une allocation de chauffage, de manière à éviter les impayés.

Melchior WATHELET a expliqué dans sa réponse que la possibilité pour les Belges de signer des contrats de fourniture de mazout prévoyant un étalement du paiement existait déjà depuis 2005, année au cours de laquelle les prix du pétrole avaient également fort augmenté. Il semblerait pourtant que cette solution soit fort peu utilisée.

Pour quelle raison ? Le Secrétaire d'Etat s'est engagé à analyser la situation, pour ensuite pouvoir compléter et optimiser le système. Il ne s'est pas encore prononcé sur une éventuelle garantie apportée par l'État. Affaire à suivre ! Katrin JADIN a l'intention de suivre le dossier de près !

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATTRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02